1. POSTULAT

Étude de faisabilité d'une piscine intercommunale à Jongny, en lien avec le nouveau projet d'école

Introduction

En 2024, j'avais déposé un postulat visant à étudier la possibilité de construire une piscine intercommunale à Jongny. Celui-ci n'avait pas été retenu, notamment en raison du manque de terrain disponible pour accueillir une telle infrastructure.

Aujourd'hui, avec la mise en route d'un nouveau projet d'école, une nouvelle opportunité se présente. Il me semble judicieux de profiter de cette étape pour élargir la réflexion et envisager les besoins de notre commune et de notre région dans leur ensemble.

Ne serait-il pas pertinent d'étudier dès à présent la possibilité d'intégrer une piscine au projet de la nouvelle école, ou d'envisager une infrastructure aquatique à proximité, en collaboration avec les communes voisines ?

La construction d'une école représente un investissement important et engage notre commune pour plusieurs décennies. Il serait donc dommage de ne réfléchir qu'aux besoins scolaires immédiats sans prendre en considération les infrastructures sportives, éducatives et sociales dont notre population aura besoin à l'avenir.

1. Une population régionale suffisante pour envisager une infrastructure commune

Jongny compte environ 1'900 habitants, Chardonne 3'300, Corseaux 2'300 et Corsier-sur-Vevey 3'400, soit une population totale d'environ 10'900 habitants.

À titre de comparaison, des communes ou regroupements de communes de taille comparable, comme La Tour-de-Peilz ou Blonay–Saint-Légier, disposent également d'infrastructures aquatiques.

Une piscine intercommunale permettrait de mutualiser les investissements et les coûts d'exploitation, tout en répondant aux besoins d'un bassin de population dépassant largement les limites de notre seule commune.

2. Un outil indispensable pour l'apprentissage de la natation

L'apprentissage de la natation est une composante importante de l'éducation physique et de la prévention des accidents.

Actuellement, les enfants se rendent 5 jours par année pour une leçon de 45min à la piscine de Corseaux plage impliquant des déplacements et une organisation qui peuvent être contraignants pour les établissements scolaires. Comme il s'agit d'une piscine extérieure, il faut encore tenir compte des conditions météorologiques.

Une piscine couverte, idéalement située à proximité de l'école, offrirait aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage, une plus grande régularité des cours et une réduction des temps de déplacement.

Elle pourrait également accueillir les classes des communes partenaires et être utilisée par les familles en dehors des heures scolaires. Et pourquoi ne pas proposer un partenariat avec l'hôtel du Léman qui pourrait ainsi offrir un attrait touristique supplémentaire.

3. Un besoin régional en infrastructures aquatiques

Les infrastructures existantes, notamment celles de la Maladaire, de Saint-Légier et de Corseaux, sont suroccupées.

La disponibilité des bassins constitue un enjeu pour les écoles, les clubs sportifs et la population. Une nouvelle infrastructure pourrait contribuer à répondre à cette demande et à répartir plus équitablement les usages à l'échelle régionale.

Par ailleurs, la rénovation de Corseaux plage est en cours de discussion et notre cercle scolaire sera alors privé du seul lieu disponible pour nos enfants scolarisés pendant cette période.

Le nouveau projet d'école offre ainsi, l'occasion d'anticiper ces besoins et d'engager une réflexion régionale, avant que les choix d'aménagement ne soient définitivement arrêtés.

4. La prévention des noyades : un enjeu de sécurité publique

Savoir nager constitue une compétence essentielle pour la sécurité de chacun. Les noyades peuvent survenir rapidement et sans bruit, et les enfants figurent parmi les personnes particulièrement vulnérables.

Faciliter l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge représente donc un investissement dans la prévention et la sécurité publique.

Une piscine accessible aux écoles et à la population permettrait également de proposer différentes variantes sportives aquatiques (bébé nageurs, aquagym, ….) pour une population de tout âge.

5. Une infrastructure à concevoir dans une perspective écologique

La réalisation d'une piscine doit aujourd'hui être envisagée avec des exigences élevées en matière de sobriété énergétique et de gestion des ressources.

Des solutions techniques permettent de réduire son impact environnemental, notamment :

- l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ;
- la récupération de chaleur et l'utilisation de systèmes de chauffage performants ;
- l'optimisation de la ventilation et de la déshumidification ;
- la récupération et la valorisation de certaines eaux, lorsque les normes sanitaires le permettent ;
- la conception d'un bâtiment compact et économe en énergie.

L'intégration de ces principes dès la phase de conception du projet de l'école permettrait d'évaluer les synergies possibles entre les infrastructures et d'éviter de devoir adapter ultérieurement les installations.

Une étude devrait naturellement examiner les différentes variantes, leurs impacts environnementaux et leur faisabilité technique.

6. Un investissement à étudier à l'échelle intercommunale

La construction et l'exploitation d'une piscine représentent un investissement conséquent. C'est précisément pourquoi une approche intercommunale mérite d'être étudiée.

Le partage des coûts de construction et d'exploitation entre plusieurs communes permettrait d'envisager un projet qui serait difficile à réaliser pour Jongny seule.

Il conviendrait également d'examiner les possibilités de soutien financier régional, notamment par le biais des mécanismes intercommunaux existants, tels que la CIEHL.

L'objectif n'est pas de décider immédiatement de la construction d'une piscine, mais de disposer d'éléments concrets permettant d'évaluer les coûts, les besoins, les partenaires potentiels et les modèles de financement envisageables.

7. Un lieu de sport, de santé et de rencontre

Une piscine publique ne serait pas uniquement destinée aux élèves. Elle pourrait également profiter aux familles, aux seniors, aux clubs sportifs et aux personnes souhaitant pratiquer une activité physique régulière.

Elle constituerait un lieu de rencontre favorisant les échanges entre habitants des différentes communes, tout en encourageant l'activité physique, la santé et la qualité de vie.

Dans une commune en développement constant, il est important de réfléchir à des infrastructures qui contribuent à la vie locale et régionale, au-delà des seuls besoins résidentiels.

8. Une démarche intercommunale à relancer

Lors de la préparation de mon précédent postulat, j'avais déjà pris contact avec les communes du cercle scolaire, la direction des écoles, ainsi qu'avec les communes du cercle scolaire. Ces échanges avaient permis de constater un intérêt pour la réflexion proposée.

Le nouveau projet d'école constitue aujourd'hui un élément nouveau et concret qui justifie de reprendre cette démarche.

Il serait opportun d'associer dès le départ les communes concernées, les autorités scolaires et les services compétents, afin d'évaluer les besoins, les possibilités d'implantation et les modalités d'une éventuelle collaboration.

Cette réflexion pourrait également porter sur différentes variantes : une piscine intégrée au projet scolaire, une installation construite à proximité par exemple sur le parking du centre COOP.

Conclusion et demande

Compte tenu du nouveau projet d'école, des besoins en matière d'apprentissage de la natation, de la demande régionale en infrastructures aquatiques et de l'importance d'une planification cohérente des équipements publics, il me paraît opportun de relancer cette réflexion.

Plutôt que de considérer séparément les besoins scolaires et les infrastructures sportives, nous avons aujourd'hui l'occasion d'étudier une solution globale, durable et adaptée à l'évolution de notre région.

Par le présent postulat, je demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'une piscine intercommunale à Jongny ou à proximité, en coordination avec le nouveau projet d'école et en collaboration avec les communes intéressées.

Cette étude devrait notamment :

- évaluer la possibilité d'intégrer une piscine au projet de la nouvelle école ou de la construire à proximité ;
- identifier les besoins des établissements scolaires, des clubs et de la population ;
- examiner les possibilités d'implantation et les contraintes foncières ;
- évaluer les coûts d'investissement et d'exploitation, ainsi que les modèles de financement intercommunaux ;
- étudier les possibilités de collaboration avec les communes voisines et les mécanismes de soutien régional ;
- analyser les solutions techniques permettant de limiter la consommation d'énergie et l'impact environnemental.

Il ne s'agit pas de préjuger de la réalisation d'un tel équipement, mais de profiter de la dynamique du nouveau projet d'école pour examiner sérieusement cette possibilité, avant que les décisions d'aménagement ne rendent certaines options plus difficiles, voire impossibles, à concrétiser.

Je vous remercie de votre attention.

Denise Yezid-Ramseier

Jongny, le 11.10.26